

PLAINES COMMUNALES DE MEIX-DEVANT-VIRTON



Projet d'accueil 2023-2026

ERRATUM 2024

Sommaire

I. Présentation générale	1
II. Le Règlement d'Ordre Intérieur	2
III. Le projet pédagogique.....	7



Accueil Temps Libre
Meix-devant-Virton



Approuvé par le Conseil communal de Meix-devant-Virton en séance du 13 novembre 2023.



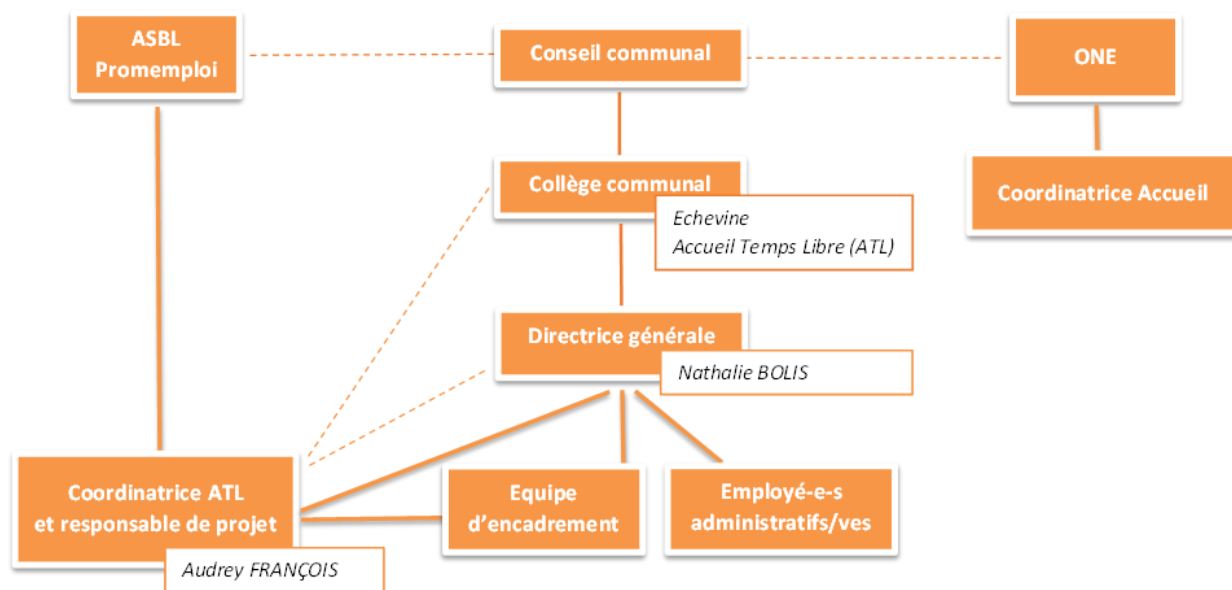
I. Présentation générale

Depuis 2005, l'Administration communale de Meix-devant-Virton organise des plaines de vacances en étant reconnue par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) en tant qu'opérateur « Centre de Vacances ».

La philosophie de la plaine est axée sur l'esprit ludique et l'amusement des enfants. Ainsi, les activités proposées ne sont pas là pour promouvoir la performance et l'atteinte d'une certaine rentabilité. Elles visent plutôt la **découverte** et la **détente** au travers d'activités créatives, musicales ou culinaires, de balades, de jeux extérieurs, de sorties, d'initiations sportives, ...

Les plaines communales veulent répondre aux demandes des parents en matière d'accueil mais sont également en accord avec les **législations** actuelles (décret relatif au centre de vacances, arrêté du Gouvernement fixant le code de qualité et les documents s'y rapportant). Ceci a pour but de favoriser la qualité d'accueil des enfants confiés par leur famille à l'équipe d'encadrement.

➤ Contexte institutionnel





II. Le Règlement d'Ordre Intérieur

➤ Lieu d'accueil, périodes et enfants accueillis

Les plaines communales sont organisées dans les locaux de l'**Ecole communale de Meix-devant-Virton** (18, rue Firmin Lepage).

- **Congé de détente**
 - 1 semaine
 - à destination de maximum 18 enfants
 - âgés de 4 à 12 ans
 - répartis en 1 groupe
- **Vacances de printemps**
 - 2 semaines (maximum 1 semaine par enfant)
 - à destination de maximum 18 enfants
 - âgés de 4 à 12 ans
 - répartis en 1 groupe
- **Vacances d'été**
 - 3 semaines
 - à destination de maximum 15 enfants
 - âgés de 2,5 à 3 ans (Bout'Choux)
 - répartis en 1 groupe
 - 5 semaines
 - à destination de maximum 30 enfants
 - âgés de 4 à 12 ans
 - répartis en 2 groupe (selon l'âge des enfants)

Les enfants sont accueillis de 8h45 à 16h30 (temps d'accueil supplémentaires et sur inscription proposés de 7h à 8h45 et de 16h30 à 18h).

➤ Coordonnées et personnes de contact

Coordinatrice (présente sur place durant les plaines) 0478/90 37 25

Administration communale de Meix-devant-Virton 063/57 80 51

- Audrey FRANÇOIS, responsable de projet et coordinatrice ATL atlmeix@gmail.com
- Annick DELIGNERE, employée administrative
- Nathalie BOLIS, directrice générale

➤ Encadrement et formation du personnel

Durant les plaines communales, nous respectons la législation et les normes ONE, à savoir :

- Des animateurs/trices de 16 ans ou plus ayant un casier judiciaire (modèle 2) vierge
- 1 animateur/trice sur 3 ayant obtenu le brevet d'animation reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou son équivalence/assimilation
- 1 animateur/trice pour maximum 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur/trice pour maximum 12 enfants de plus de 6 ans

Durant les plaines du congé de détente et des vacances de printemps, le groupe d'enfants (max. 18) est encadré par 2 animateurs/trices.

Durant la plaine des vacances d'été :

- Les Bout'Choux (max. 15 enfants âgés de 2,5 à 3 ans) sont encadrés par 1 responsable et 2 animateurs/trices
- Les enfants âgés de 4 à 12 ans (max. 30 enfants) sont répartis en 2 groupes selon leur âge dont chacun est encadré par 2 animateurs/trices

Chaque plaine est coordonnée par une coordinatrice brevetée dont Stéphanie HALL.



➤ Une journée-type et ses rituels

7h30-8h45	Accueil supplémentaire sur inscription
8h45-9h	Accueil de tous les enfants à la porte principale du bâtiment par la coordinatrice (présences) <i>Les familles accompagnent leurs enfants au sein de leur groupe* où elles pourront échanger avec les animateurs/trices référent-e-s</i>
9h-12h	Activités <i>Collation offerte</i>
12h-13h	Temps de repas pris en collectivité si la météo le permet <i>Casse-croûte à fournir par les familles (sauf le vendredi pour le barbecue pain-saucisse offert)</i>
13h-13h30	Temps libre
13h30-15h30	Activités
15h30-16h	Temps de collation et d'échange visant à recueillir les avis/le vécu des enfants <i>Collation offerte</i>
16h-16h30	Temps libre collectif et départ des enfants <i>Durant la plaine d'été, une pancarte affichée sur la porte principale du bâtiment informera les familles du lieu où se trouveront les enfants (défini selon la météo)</i>
16h30-18h	Accueil supplémentaire sur inscription

* Un fléchage permet aux familles de s'orienter.

➤ Une semaine type

Chaque **lundi**, des jeux de connaissance et brise-glace sont proposés par groupe. Un temps est aussi consacré à la réalisation d'une charte de vie par groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans. Avant le repas du lundi midi, les enfants se rassemblent pour rencontrer toute l'équipe d'encadrement. C'est l'occasion pour l'équipe d'expliquer le planning général de la semaine et d'introduire le thème.

Chaque **mercredi après-midi**, les enfants âgés de 4 à 12 ans sont invités à se défouler à la piscine.

Les **vendredis midi**, un barbecue est proposé à tous les enfants. Les 4-12 ans vivront ensuite un atelier selon leur choix.

Durant la semaine, une **activité spéciale** est proposée aux enfants. Il peut s'agir d'une sortie/visite ou encore de l'accueil d'un intervenant extérieur. Ce moment peut être vécu par groupe ou collectivement.

➤ Tarif

Pour la semaine de **4 jours** :

- 60 € pour le premier enfant,
- 50 € pour le second,
- 40 € pour le troisième,
- Gratuit pour le(s) enfant(s) suivant(s) au sein d'une même famille.

Pour la semaine de **5 jours** :

- 70 € pour le premier enfant,
- 60 € pour le second,
- 50 € pour le troisième,
- Gratuit pour le(s) enfant(s) suivant(s) au sein d'une même famille.

Les montants prévus ci-dessus sont réduits de moitié pour les enfants âgés de 2,5 à 3 ans (Bout'Choux) inscrits uniquement en matinée.

Chaque enfant ayant « *droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique* » (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), les familles peuvent introduire une **demande d'aide** auprès du CPAS de leur commune de résidence avec qui l'Administration communale collaborera.

Les temps d'accueil supplémentaires (7h30-8h45 et 16h30-18h) sont gratuits (inscription obligatoire).

➤ Inscriptions et paiements

Les inscriptions sont ouvertes dès la communication du programme de la plaine concernée (publié sur www.meix-devant-virton.be, distribué dans les écoles du territoire communal de Meix-devant-Virton -tous réseaux confondus- et relayé sur la Page Facebook @Atl Meix). Les demandes peuvent se faire en complétant un formulaire en ligne ou via un formulaire papier. Afin de respecter au mieux le rythme des enfants, les familles peuvent inscrire les enfants âgés de 2,5 à 3 ans (Bout'Choux) uniquement en matinée. Dans ce cas, la participation financière sera réduite de moitié. Une **priorité à l'inscription** est accordée durant les **trois premières semaines après l'ouverture des inscriptions** :

- aux enfants dont l'un des parents est domicilié sur le territoire communal de Meix-devant-Virton,
- aux enfants scolarisés dans une implantation scolaire du territoire communal de Meix-devant-Virton.

Après ces trois premières semaines, les inscriptions seront ouvertes à toutes et tous.

Une fois le formulaire complété ou remis à l'Administration communale, une **confirmation** est envoyée aux familles via mail.

La **facture** est transmise par voie postale. Ce courrier est accompagné d'un feuillet spécifiant les **modalités pratiques** de la plaine concernée et une **fiche de renseignement** à remplir pour chaque enfant et à remettre à l'Administration communale avant le début de la plaine.

! Attention !

- ✓ **L'inscription est définitivement validée dès l'envoi de la facture** relative à la participation financière (date d'envoi mentionnée sur la facture faisant foi).
- ✓ Après cette date, **plus aucun désistement** n'est admis et la participation financière est due, **sauf sur présentation d'un certificat médical** attestant de l'incapacité de l'enfant à fréquenter la plaine. Dans ce cas, la participation financière est remboursée.
- ✓ **La participation financière est à régler à la date d'échéance inscrite sur la facture.** L'enfant dont la participation financière n'a pas été perçue par l'Administration communale avant le début de la plaine ne sera pas accueilli. La facture restera due.
- ✓ Ne pourront être inscrits que les enfants dont les parents sont en règle de tout paiement en lien avec les services d'accueil des enfants proposés par l'Administration communale.

Une attestation autorisant une **déduction fiscale** sera remise par l'Administration communale à la fin de chaque exercice fiscal.

Afin d'assurer un encadrement adéquat, l'**inscription aux temps d'accueil supplémentaires** (7h30-8h45 et 16h30-18h) est **obligatoire** (formulaire spécifique). Ce formulaire est à compléter pour la semaine précédant l'accueil concerné.

➤ Retour de l'enfant

Les enfants ne seront pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la chaussée.

Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne pourront retourner seuls à leur domicile.

➤ Santé, sécurité

Toute information utile relative à la santé des enfants sera communiquée à la coordinatrice ou à l'animateur/trice.

En aucun cas la coordinatrice et l'animateur/trice ne posent d'acte médical relevant de la responsabilité d'un-e professionnel-le de la santé.

- Par rapport à la prise de médicaments, 2 cas de figures sont à préciser :
 - **En cas de traitement régulier avec prescription médicale**, le médicament est livré avec prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée) ainsi que la notice d'explication ;
 - **En cas de traitement régulier sans prescription médicale**, un document écrit et signé par le(s) parent(s) ou par la/les personne(s) juridiquement responsable(s) de l'enfant sera fourni à la coordinatrice ou à l'animateur/trice afin de l'autoriser à effectuer la médication. Cette autorisation mentionnera au minimum le nom du produit, le mode d'administration, le dosage, la fréquence et la durée du traitement ainsi que les coordonnées du médecin traitant.
- En cas d'urgence et/ou d'accident :
 - **En cas d'urgence**, la coordinatrice ou l'animateur/trice a l'autorisation de faire appel au médecin traitant indiqué sur la fiche médicale ou, le cas échéant, un médecin disponible pour consulter l'enfant. Elle vous prévient ensuite dès que possible.
 - **En cas d'accident**, la coordinatrice ou l'animateur/trice fournira au(x) parent(s) ou à la/aux personne(s) juridiquement responsable(s) de l'enfant les documents à remplir en matière d'assurance.
- Par rapport à la maladie contagieuse, la plaine ne convient pas aux enfants souffrant **d'une maladie contagieuse**. En cas de suspicion en cours d'activités, la coordinatrice ou l'animateur/trice prendra contact avec l'une des personnes indiquées par vos soins sur la fiche médicale. Il sera demandé à cette personne de venir chercher l'enfant **le plus rapidement possible**.

➤ Assurance

La Commune est assurée dans l'organisation des plaines auprès d'Ethias.

En cas d'accident, la coordinatrice ou l'animateur/trice fournira le formulaire d'assurance à compléter. Les parents pourront prendre contact avec l'Administration communale pour toute question concernant la procédure à suivre.

➤ Enfants à besoins spécifiques

Si vous souhaitez inscrire un enfant ayant des besoins spécifiques, nous vous invitons à nous contacter pour réfléchir ensemble à mettre en place les conditions d'accueil les plus propices.

➤ Interdictions

Pour des raisons d'hygiène, de santé et d'équité entre les enfants **les chewing-gums, chips, sodas, GSM, consoles de jeux, lecteurs MP3 et tout autre objet de valeur** ne sont **pas autorisés**.

➤ Règles de vie

Le cadre général est assuré par les clauses de ce règlement. Les enfants sont tenus de respecter les membres du personnel, les autres enfants, leurs parents, les parents des autres enfants, le matériel, les locaux ainsi que les « règles de vie » établies durant la plaine concernée.

En cas de **non-respect**, les modalités d'actions sont les suivantes :

- Les **actes d'indiscipline** d'un enfant sans conséquences graves peuvent être suivis d'un avertissement oral et d'une action réparatrice.
- Les **actes réguliers d'indiscipline** d'un enfant font l'objet d'un avertissement écrit et d'une action réparatrice. Vous en serez informé-e-s.
- Les **actes graves et/ou répétés d'indiscipline** sont communiqués à la responsable de projet qui en informe le Collège communal et fait un rapport écrit. Après avoir pris contact avec les parents ou les personnes juridiquement responsables, l'Administration communale peut prononcer l'exclusion temporaire de l'enfant.
- La **détérioration volontaire** du matériel fait l'objet d'un avertissement écrit et les frais de réparation seront récupérés auprès des parents ou des personnes juridiquement responsables de l'enfant.

➤ Droit à l'image

Sauf mention contraire spécifiée dans la fiche de renseignement de l'enfant, les parents autorisent l'Administration communale à diffuser sur tous supports (Internet, presse) et en tous formats l'image de leur(s) enfant(s) captée dans le cadre des plaines communales.

➤ Modification

En cas de modification, tous les acteurs impliqués en seront informés.



III. Le projet pédagogique

Ce projet pédagogique a été construit en équipe via l'organisation de réunions spécifiques dans le but d'offrir un accueil de qualité aux enfants et de répondre aux besoins des parents et de l'équipe d'animation. Ainsi, les objectifs poursuivis visent à accompagner un développement harmonieux de l'enfant dans le respect du rythme de chacun-e et se veulent ouvert à la différence, à la diversité.

Vacances d'été ! Soleil ou pluie ! A Meix-devant-Virton, nous organisons un accueil, une plaine de vacances dans la bonne humeur et le respect de l'autre. Juillet pointe le bout de son nez, les enfants arrivent à la plaine, accompagnés de leur famille... Mais que s'y passe-t-il ? Quels sont les objectifs poursuivis au travers de cet accueil et qu'est-ce qui est mis en œuvre pour y parvenir ?

➤ Objectifs poursuivis pour et avec les enfants

- **Veiller à offrir un cadre sécurisant à l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir et se sentir en confiance**

La relation entre l'animateur/trice, l'enfant et sa famille est créée dès le premier jour de la semaine par un **accueil personnalisé**.

Pour ce faire, l'équipe d'encadrement a la liste des enfants inscrits, les informations importantes reprises dans leur **fiche de renseignement-santé** et la répartition des enfants par groupe. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux familles de nous remettre cette fiche complétée avant le début de la plaine.

Chaque lundi matin dès 8h45, les enfants et leurs familles sont accueillis par la coordinatrice qui prend note des **présences** et les oriente vers leur groupe respectif où ils sont accueillis par leurs animateurs/trices. Les autres jours de la semaine, chaque famille peut déposer son/ses enfant(s) directement au sein du/des groupe(s) concerné(s) dont les animateurs/trices noteront les présences. La coordinatrice reste quant à elle disponible pour échanger avec les familles.

Du côté des Bout'Choux, une **étiquette** préalablement confectionnée avec le prénom de chaque enfant et un dessin est apposée au sac et au porte-manteau de l'enfant.

Tous les enfants auront, dès leur arrivée, un **bac** avec leur prénom inscrit. Ils pourront y déposer leurs affaires personnelles, de même que leurs souvenirs/créations/trésors à emporter chez eux en fin de journée/semaine.

C'est ainsi que, dès 8h45, tous les enfants sont accueillis par leurs **animateurs/trices** respectifs, **référent-e-s** tout au long de la semaine.

Quotidiennement, l'équipe veille à **écouter** et à **comprendre les besoins des enfants et de leur famille**. Elle tente d'**accueillir** au mieux **les émotions** des enfants en y prêtant une attention particulière et par une écoute active durant des moments d'échanges individuels et en groupes (en chaque fin de journée). L'émotion est permise, la violence proscrite. C'est ainsi que la relation se crée par **l'attention portée à l'enfant pour ce qu'il est** et non pour ce que l'on attend de lui. Ainsi, les valeurs de respect de la différence sont promulguées. Les jeux, activités, moments de partage sont d'ailleurs proposés dans ce sens, pour favoriser la bonne entente entre les enfants.

Comme mentionné ci-dessus, afin d'établir une **relation de confiance et d'établir un lien sécurisé et sécurisant**, les mêmes animateurs/trices sont responsables d'un groupe par semaine. Cela permet aux enfants de savoir vers qui se diriger s'ils ont besoin de parler ou s'ils ont un problème.

Pour les plus jeunes enfants, des **repères** temporaires sont mis en place via une ligne du temps. Les enfants peuvent ainsi aisément se référer à cet outil pour regarder le déroulement de la journée ou visualiser le

moment du retour à la maison. Des pictogrammes sont aussi apposés pour permettre à ces enfants de visualiser les espaces disponibles et certaines règles d'utilisation.

La gestion administrative est assurée par la coordinatrice de la plaine. Ainsi, elle tient à jour le **registre des présences**. Elle a également pour responsabilités les **fiches de renseignement-santé** et le relais des informations importantes (besoins spécifiques/maladies/allergies/autorisation du droit à l'image/...) à l'équipe. En plus de ces missions et de celles d'accompagnement de l'équipe d'animation, la coordinatrice est une personne de confiance pour les enfants. Pour cela, elle se rend régulièrement dans les différents groupes et échanges avec les enfants notamment durant les temps libres.

Enfin, les limites établies sont garantes de la sécurité des enfants qu'elles soient affectives ou physiques.

- **Veiller à répondre aux besoins d'amusement de l'enfant en offrant un environnement riche et diversifié axé sur une liberté maîtrisée**

Qui dit plaine, dit moments de détente, de plaisir, de libre choix d'activité, ... Vacances et amusement, seul ou à plusieurs. Ainsi, pour répondre à ce besoin de l'enfant, l'équipe propose **des activités et des moments variés** :

- Des moments en groupe d'âge et des moments partagés tous ensemble
Durant l'été, bien que certains espaces et temps soient partagés, chaque groupe a son propre espace et ses propres temps d'activité.
 - Des jeux extérieurs et intérieurs
Durant l'été, l'espace « intérieur » des plus âgés est un espace sous tente. Néanmoins, la salle de gym, disponible pour tous les groupes, permet de trouver de la chaleur ou de la fraîcheur (selon la météo).
 - Différentes expressions artistiques (peinture, dessin, sculpture, musique, jeu d'acteur, déguisement)
 - De différentes découvertes sportives (course relais, danse, jeux de ballons, ...)
- Une sortie piscine est organisée chaque semaine.



- Des moments mettant l'accent sur l'agir pour la découverte motrice et l'expérimentation et des moments mettant l'accent sur l'interagir pour l'échange et la richesse de l'autre
- Des propositions d'ateliers variés : culinaires, créatifs, sportifs, lecture, ...
- Des propositions individuelles et collectives



Les activités sont planifiées par les animateurs/trices responsables du groupe qui veillent à respecter les **intérêts** des enfants et leur **développement** (zone proximale de développement = ni trop, ni trop peu).

Et comme personne mieux que l'enfant ne sait ce qui l'intéresse et ce qui va le faire grandir à ce moment « T », le choix est laissé à l'enfant de **participer ou non** à l'activité, voire de choisir entre plusieurs ateliers (les vendredis après-midi). Dans la mesure du possible, il sera proposé à celui ou celle qui ne souhaite pas participer de jouer un autre rôle dans l'activité (aide aux plus jeunes, arbitre, ...) ou de mener son propre projet. Cette liberté de s'exprimer et de choisir se déroule toutefois **dans le respect du cadre imposé** comprenant le respect de l'autre, du matériel et de la charte de vie réalisée avec les enfants.



Cette diversité de proposition permet de rencontrer la diversité des enfants présents pour répondre au mieux à leurs envies, intérêts et besoins. Un **ajustement du programme** initialement prévu est d'ailleurs possible suivant les échanges avec les enfants et les observations de l'équipe.

Il en est de même pour l'**ajustement des groupes** des enfants 4-12 ans dont la coordinatrice en est responsable. Au vu de ses observations, de sa connaissance des enfants et des éventuels échanges avec les familles et avec les enfants, elle peut proposer un changement de groupe pour répondre au mieux aux besoins des enfants. Notons toutefois qu'en dehors des temps collectifs, les enfants âgés de 2,5 à 3 ans (4 ans non accomplis) ne peuvent pas être accueillis avec les enfants plus âgés.

Nous proposons également des **partenariats** avec des personnes/organismes issus du territoire communal et de la **région**

permettant d'organiser diverses rencontres et sorties (visites de musées/lieux historiques, sortie dans une ferme pédagogiques/parc d'attraction, sortie cinéma/théâtre, balade contée, découverte des arts du cirque/d'une chocolaterie, ...).



Ces sorties et partenariats sont notamment proposés suivant le **thème** associé à la semaine en cours. Cela permet la **découverte de nouveaux intérêts** pour les enfants, des rencontres de personnes enrichissantes et l'ouverture vers l'extérieur et les partenaires locaux.

Dans cet esprit de sensibilisation au local et de partenariat, nous proposons régulièrement à un groupe d'enfant de se rendre à l'Epicentre (épicerie coopérative du village) pour y acheter les collations saines.

- **Veiller à respecter les besoins physiologiques, le rythme, la santé et la sécurité physique de chaque enfant**

Accueillant des enfants de 2 ans et demi à 12 ans en dehors de leur famille, nous nous devons de répondre à leurs **besoins primaires**.

Pour les **moments de repas**, nous privilégions un climat convivial riche d'échanges dans une atmosphère que nous voulons sereine. Durant ces temps, le calme est demandé pour respecter les besoins des un-e-s et des autres.

Le vendredi de chaque semaine, un barbecue est offert à tous les enfants afin d'échanger tous ensemble et de partager un bon moment, ce que les enfants apprécient particulièrement.

Une **collation saine** leur est également offerte (fruit, biscuit sain, compote, ...) et un moment de pause est prévu pour la manger dans de bonnes conditions chaque jour.

Une fois le temps de repas terminé, un moment de repos/sieste est proposé aux enfants. Cette proposition est faite différemment suivant l'âge des enfants. Une **sieste** est proposée aux Bout'Choux après le repas de midi (non imposée). Ils ont ainsi la possibilité de s'allonger sur des petits lits et de dormir ou se reposer dans un local prévu à cet effet. Les enfants âgés de 4 ans et plus qui en ressentent le besoin peuvent les rejoindre. Après le repas, tous les enfants ont aussi la possibilité de prendre un **moment calme** dans le local de droite (pour s'allonger, lire ou encore dessiner) où un espace « cocon » est installé. Ce coin doux est également accessible durant la journée si un enfant ressent le besoin de s'isoler, se calmer ou se reposer.



L'âge, le développement et les différents besoins des enfants est également pris en considération par les animateurs/trices lors de la préparation des activités (bouger, se reposer, créer, ...). C'est la raison pour laquelle le **changement d'activités** est plus **régulier** chez les jeunes enfants.

Nous accordons également une place importante à l'**hygiène**, ainsi un tableau de tâches est prévu par la coordinatrice pour les animateurs/trices. Les enfants qui veulent aider sont également les bienvenus. Ainsi, un rangement/nettoyage quotidien des locaux est organisé tous les jours entre 16h et 16h30.

Du point de vue des soins de santé, chaque groupe a une **trousse de secours** et une **fiche de suivi de santé** permettant de notifier les soins apportés aux enfants.

En cas d'**incendie**, un lieu de rassemblement et une procédure est prévue avec l'équipe d'encadrement.

- **Veiller à répondre au besoin de reconnaissance de l'enfant et à la nécessité de lui donner confiance en lui**

Cet objectif nous apparaît comme primordial pour tous les enfants accueillis. Il est donc pour nous important que la plaine donne cette reconnaissance dont ont besoin TOUS les enfants. Ils doivent pouvoir se sentir à leur place et pouvoir ressentir les **richesses** qu'ils présentent. Ainsi, bien que nous proposons des productions aux enfants, nous valorisons la démarche qui y est associée et les efforts que l'enfant montrera. Le chemin peut paraître long pour atteindre un objectif, surtout quand on est enfant, c'est pourquoi des **feedbacks positifs** sont nécessaires durant le parcours et les efforts réalisés méritent d'être soulignés.

La **valorisation** de leur travail est également à souligner par leur participation à la **décoration** des lieux d'accueil : dessins, tapisseries réalisées via un travail de collaboration, affichage des productions. Ceci permet également qu'ils ne se sentent pas dans les locaux scolaires.



Nous pensons également que l'échec fait partie de la réussite et n'est aucunement la fin de quelque chose. Ainsi, il est insufflé aux enfants que l'échec fait partie du jeu et nous favorisons les tentatives multiples pour parvenir à un but. De même, chaque enfant n'est pas réduit à un acte posé (ex : « Loïc a dit un mensonge » et non « Loïc est un menteur »).

Enfin l'**autonomie** est favorisée autant dans les jeux que dans le vivre-ensemble, les animateurs/trices sont présent-e-s pour accompagner l'enfant vers cette autonomie en le guidant ou en répondant à ses questions.



Les animateurs/trices ont pour mission de **valoriser les enfants** afin de les amener à être des personnes fières de ce qu'elles sont, de ce qu'elles apportent et réalisent. Ainsi, nous nous inscrivons dans une **démarche d'accompagnement** par le jeu et l'activité pour favoriser la **confiance en soi** des enfants.

- **Favoriser le vivre-ensemble et la notion de citoyenneté**

La vie en groupe est encadrée par des **règles de vie**. Ainsi, au début de chaque semaine une **charte de vie** est discutée. Pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, les règles sont émises par le groupe pour permettre une meilleure compréhension par chacun-e et ainsi un meilleur respect de celles-ci.



La **gestion des conflits** est accompagnée par les animateurs/trices dans le respect des valeurs de ce projet d'accueil.

Tout au long de chaque semaine d'été, des temps en groupe d'âges mélangés sont organisés. Durant les petites vacances, les enfants âgés de 4 à 12 ans sont regroupés en un seul groupe. Ce fonctionnement « vertical » permet à l'équipe d'encadrement d'inviter les plus âgés à aider les plus jeunes. Ainsi, nous souhaitons impulser une **dynamique d'entraide** entre les enfants.

Les enfants peuvent aussi être invités à prendre des **responsabilités** liées au rangement, nettoyage des locaux, installation du matériel, ...

En chaque fin de journée, durant le goûter, un **espace de parole** sera proposé aux enfants. Comme mentionné précédemment, l'expression des émotions positives ou négatives doit pouvoir être entendue par l'adulte mais aucune expression de violence n'est tolérée.

Ainsi, la plaine est vue comme le reflet d'une mini société où **la socialisation et la citoyenneté se développent**.

➤ Objectifs poursuivis pour les parents et la famille y compris l'enfant

- **Créer des relations de confiance avec les parents**

Que ce soit avant, pendant ou après la plaine, des **contacts** par mail ou téléphone sont possibles avec la responsable Bout'Choux, la coordinatrice et la responsable de projet pour répondre aux questions des parents. Sur demande, des rencontres individuelles sont aussi possibles.

Dès l'inscription, un onglet/espace « remarques/questionnements » permet aux parents de transmettre leurs **préoccupations ou questions** auxquelles la responsable de projet répond le plus rapidement possible.

Dès réception de la facture pour le paiement de la participation financière (qui valide l'inscription), chaque famille reçoit un **feuille**t reprenant toutes les informations pratico-pratiques nécessaires au bon

déroulement de la plaine. Des photos permettent aux enfants et à leur famille de connaître l'équipe d'encadrement présente chaque semaine.

Durant la plaine, une relation est établie avec la famille dès son arrivée en prenant le temps de l'accueillir, d'échanger, de recueillir des informations concernant l'enfant. Un temps peut également être pris en fin de journée ou par téléphone si une situation l'exige.

Le premier jour, un mot est distribué aux familles leur rappelant les activités spéciales de la semaine et les affaires à prévoir.

Durant les petites vacances, des **photos** témoignant du vécu des enfants sont affichées chaque jour dans le hall d'entrée du bâtiment.

Un système d'**évaluation** est également proposé aux familles par le biais d'échanges verbaux, d'une boîte d'évaluation ou encore d'une évaluation papier à remettre à la coordinatrice. Le retour de ces évaluations, couplées à l'évaluation de l'équipe et aux observations de la coordinatrice permet d'apporter des ajustements et des renforcements nécessaires à l'amélioration de la qualité d'accueil de la plaine.

Afin de poursuivre la relation même après la plaine et de consolider la relation de confiance d'année en année, les familles des Bout'Choux reçoivent un petit feuillet souvenir témoignant du vécu de leur enfant. Tout en respectant le droit à l'image, les photos reprises dans ce feuillet individuel permettent d'ouvrir la porte sur le vécu de l'enfant...

Le dernier jour de chaque semaine, tous les enfants repartent avec une photo de groupe et, si l'enfant en a fait le choix, un souvenir créé par lui-même.

- **Veiller à accueillir la diversité**

Il est possible de rencontrer les parents et de créer un projet pour accueillir des **enfants à besoins spécifiques**.

En effet, en fonction des demandes réalisées et des informations communiquées lors de l'inscription, un projet d'**accueil adapté** peut être mis en place dans le but de répondre aux besoins de l'enfant et préparer au mieux sa venue avec l'équipe. Pour chaque demande, une rencontre avec les parents est organisée afin d'établir la faisabilité du projet et d'établir ensemble les besoins de l'enfant pour pouvoir y répondre au mieux. Chaque demande est analysée et prise en considération, un refus peut être émis si la faisabilité du projet est impossible pour des contraintes qui se voudraient matérielles, environnementales, géographiques, organisationnelles.

➤ Objectifs poursuivis avec et pour l'équipe

- **Par un travail et une dynamique d'équipe, veiller à l'ouverture d'esprit et aux questionnements internes**

L'équipe d'encadrement des plaines se compose donc du personnel communal du service Accueil Temps libre et d'étudiant-e-s animateurs/trices. Pour ces derniers/ères, la procédure de **recrutement** est lancée entre les mois de décembre et janvier. Pour postuler, chaque candidat-e est tenu-e de renvoyer à l'Administration communale un formulaire mettant notamment en évidence la formation, les compétences, l'expérience, la motivation et les disponibilités. A la suite des réponses reçues, une rencontre collective est programmée pour tous les nouveaux/elles candidat-e-s. Cet entretien se compose d'un temps écrit individuel (mises en situation) suivi d'un temps collectif de présentation d'une activité. Les équipes d'animation sont finalement construites sur base des informations recueillies et de l'expérience des années antérieures.

Des **réunions de préparation** sont ensuite organisées en présence de tou-te-s les animateurs/trices, de la responsable Bout'Choux, de la coordinatrice et de la responsable de projet. Sont abordés durant ces réunions : le projet d'accueil, l'organisation/les rituels, les activités, ... Ces réunions ont aussi pour but de préciser le rôle et les responsabilités de chacun-e et de mener des réflexions sur l'accueil. De plus, elle permet à chacun-e de se rencontrer pour créer une vision globale de la plaine, créer une ambiance conviviale et mettre en œuvre l'esprit vacances.

Un **planning d'activités** à proposer aux enfants peut ensuite être réfléchi et construit en binôme avec le soutien de la coordinatrice.

Durant la plaine, des réunions d'**évaluation** sont prévues chaque mardi en fin de journée entre l'équipe d'animation et la coordinatrice de la plaine. L'objectif de ces moments d'évaluation est de mettre en avant les ajustements à opérer, les pratiques à renforcer et le planning à suivre.

En fin de plaine, tou-te-s les animateurs/trices sont convié-e-s à un barbecue. Ce moment convivial est l'occasion de faire une **évaluation de l'ensemble de la plaine**. Un retour des évaluations des parents reçues est aussi fait à l'équipe.

